



LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

En 2022, en France métropolitaine et Territoire d'Outre-Mer, l'emploi salarié intermittent dans le spectacle représente plus de 2,9 milliards d'euros de masse salariale, 4,9 millions de contrats de travail pour un total de 129 millions d'heures travaillées. Quant aux employeurs, ils sont au nombre de 110 000. L'Île de France concentre la majorité de la masse salariale, du nombre d'heures travaillées, de contrats de travail et d'employeurs.

Analyse Nationale

Masse salariale

L'Île de France représente 61% de la masse salariale intermittent dans le spectacle avec 1,8 milliards d'euros suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (7%), Occitanie (6%) et Auvergne-Rhône-Alpes (6%) qui à eux trois représentent un total de 536 millions d'euros.

[Voir carte](#)

Nombre d'heures travaillées

L'Île de France représente 51% du total d'heures travaillées dans l'emploi salarié intermittent dans le spectacle avec 66 millions d'heures travaillées suivie de Auvergne-Rhône-Alpes (8%), Occitanie (7,5%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7%) qui à eux trois représentent un total de 28,9 millions d'heures travaillées.

[Voir carte](#)

Nombre de contrats de travail

L'Île de France représente 44% du total des contrats de travail dans l'emploi salarié intermittent dans le spectacle avec 2,2 millions de contrats de travail suivie de Occitanie (9%), Auvergne-Rhône-Alpes (9%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5%) qui à eux trois représentent un total de 1,2 millions de contrats de travail.

[Voir carte](#)

Nombre d'employeurs

L'Île de France représente 18% du total des employeurs dans l'emploi salarié intermittent dans le spectacle avec 19 900 employeurs suivie de Occitanie (15%), Auvergne-Rhône-Alpes (13%) et Nouvelle-Aquitaine (10%) qui à eux trois représentent un total de 42 500 employeurs. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente près de 8 000 employeurs (7%).

[Voir carte](#)

Analyse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2022, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **l'emploi salarié intermittent dans le spectacle représente plus de 196 millions d'euros de masse salariale, avec 365 700 de contrats de travail pour un total de 9,4 millions d'heures travaillées.** Quant aux employeurs, ils étaient environ 8 000.

Au sein de la région, le département des Bouches-du-Rhône est le plus représenté dans la masse salariale, le nombre **d'heures travaillées, de contrats de travail et d'employeurs.**

Masse salariale

Les Bouches-du-Rhône (42%) et les Alpes-Maritimes (38%) représentent 80% de la part totale de la masse salariale en Provence-Alpes-Côte d'Azur **soit respectivement 83 millions d'euros et 75 millions d'euros.**

Loin derrière le Var (9%), le Vaucluse (8%) les Hautes-Alpes (1,3%) et les Alpes-de-Haute-Provence (1,1%) qui représentent un total de 38 millions **d'euros pour l'ensemble de ces départements.**

[Voir carte](#)

Nombre d'heures travaillées

Les Bouches-du-Rhône (43%) et les Alpes-Maritimes (31%) **représentent 74% de la part totale du nombre d'heures travaillées** en Provence-Alpes-Côte d'Azur **soit respectivement 4 millions et 2,9 millions d'heures travaillées.**

Loin derrière le Var (12%), le Vaucluse (10%), les Hautes-Alpes (1,9%) et les Alpes-de-Haute-Provence (1,4%) représentent **un total de 2,4 millions d'heures travaillées.**

[Voir carte](#)

Nombre de contrats de travail

Les Bouches-du-Rhône (44%) et les Alpes-Maritimes (26%) représentent 70% de la part totale des contrats de travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur **soit respectivement 162 900 et 94 000 contrats de travail.**

Loin derrière le Var (16%), le Vaucluse (9%), les Hautes-Alpes (2,5%) et les Alpes-de-Haute-Provence (1,7%) représentent un total de 109 000 contrats de travail.

[Voir Carte](#)

Nombre d'employeurs

Les Bouches-du-Rhône **représentent 41% de la part totale du nombre d'employeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur** soit près de 3 300 employeurs.

Loin derrière le Var (16%), le Vaucluse (15,5%), les Alpes-Maritimes (15%), les Hautes-Alpes (6,5%) et les Alpes-de-Haute-Provence (6%) représentent un total de 4 700 employeurs.

[Voir carte](#)

Sources : Pôle emploi – DUS et/ou AEM – Champ France entière + Monaco – Données brutes Chiffres publiés le 17/07/2023. Prochaine mise à jour en janvier 2024. Chiffres publiés le 17/07/2023. Prochaine mise à jour en janvier 2024.

Méthodologie

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées sur les AEM et les DUS concernant les contrats de travail effectués au cours de l'année observée

Employeurs

Le nombre d'employeurs est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué à Pôle Emploi pour les employeurs hors secteurs professionnels.

Salariés

Le nombre de salarié est calculé sur la base du NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de l'année étudiée.

Contrats

Sont comptabilisés tous les contrats de travail effectués au cours de l'année étudiée.

Masse salariale

La masse salariale correspond aux salariés bruts (avant abattement pour frais professionnels)

Heures travaillées

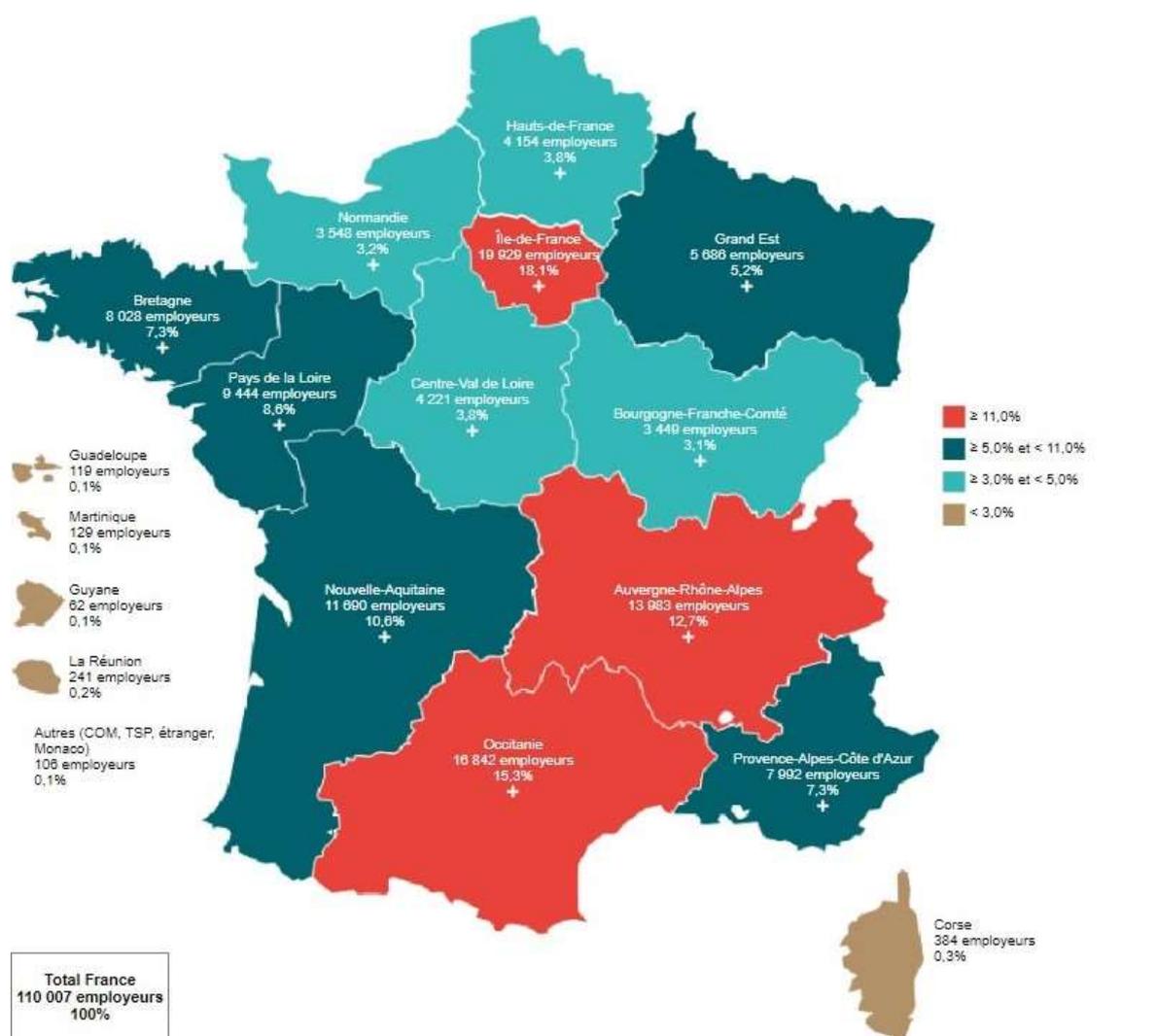
Les heures travaillées correspondent aux heures déclarées sur l'AEM ou sur la DUS, lorsque le contrat est déclaré en heures, et aux heures calculées par convention des cachets en heures lorsque le contrat est déclaré en cachets.

- Si les droits à indemnisation sont déterminés à partir d'une fin de contrat de travail antérieur au 1er août 2016, les cachets sont convertis en heures selon les règles suivantes: Lorsqu'il s'agit d'un cachet groupé (établi pour 5 jours de travail et plus), 1 cachet est valorisé à 8 heures. Lorsqu'il s'agit d'un cachet isolé (contrat établi pour moins de 5 jours de travail), 1 cachet est valorisé à 12 heures.

- Si les droits à indemnisation sont déterminés à partir d'une fin de contrat à compter du 1er août 2016, il n'y a plus de distinction entre cachets isolés (valorisés à 12 heures) et cachets groupés (valorisés à 8 heures). Les cachets sont tous pris en compte à raison de 12 heures. Cette règle s'applique quelle que soit l'ancienneté des cachets dès lors que l'examen s'effectue sur une fin de contrat à compter du 1er août 2016.

Annexes

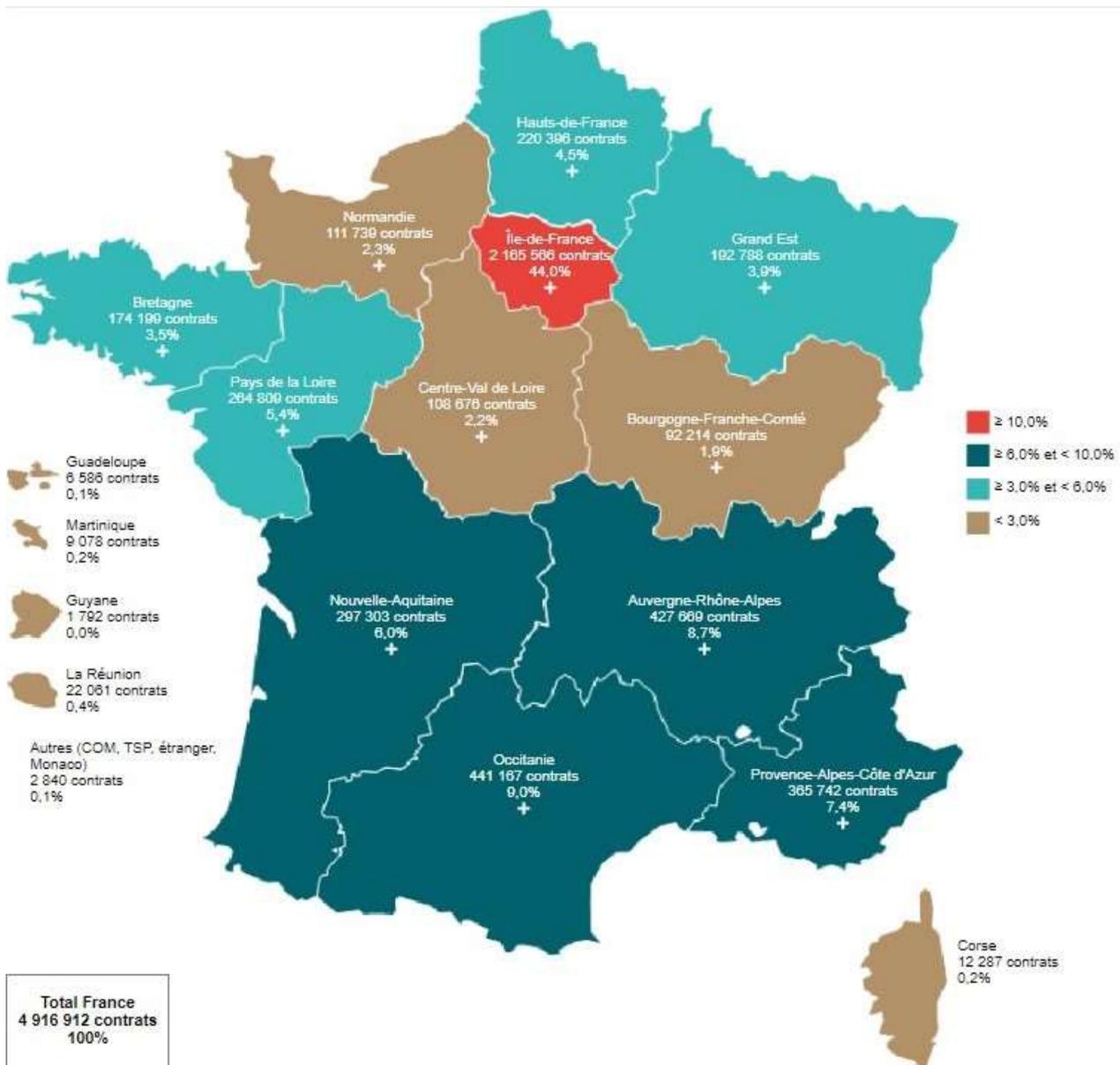
Répartition des employeurs en 2022



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/07/2023

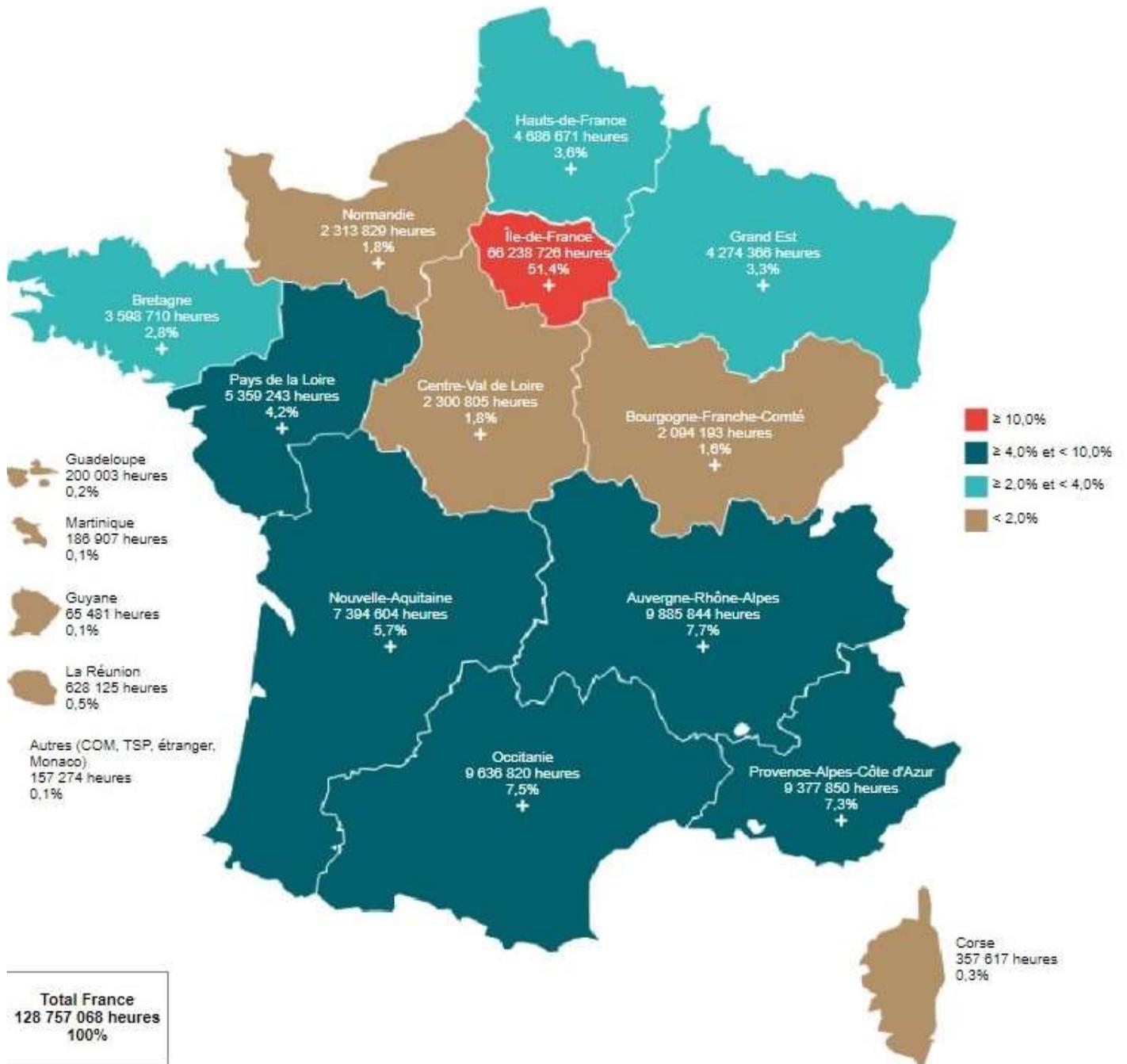
Répartition des contrats de travail en 2022



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/07/2023

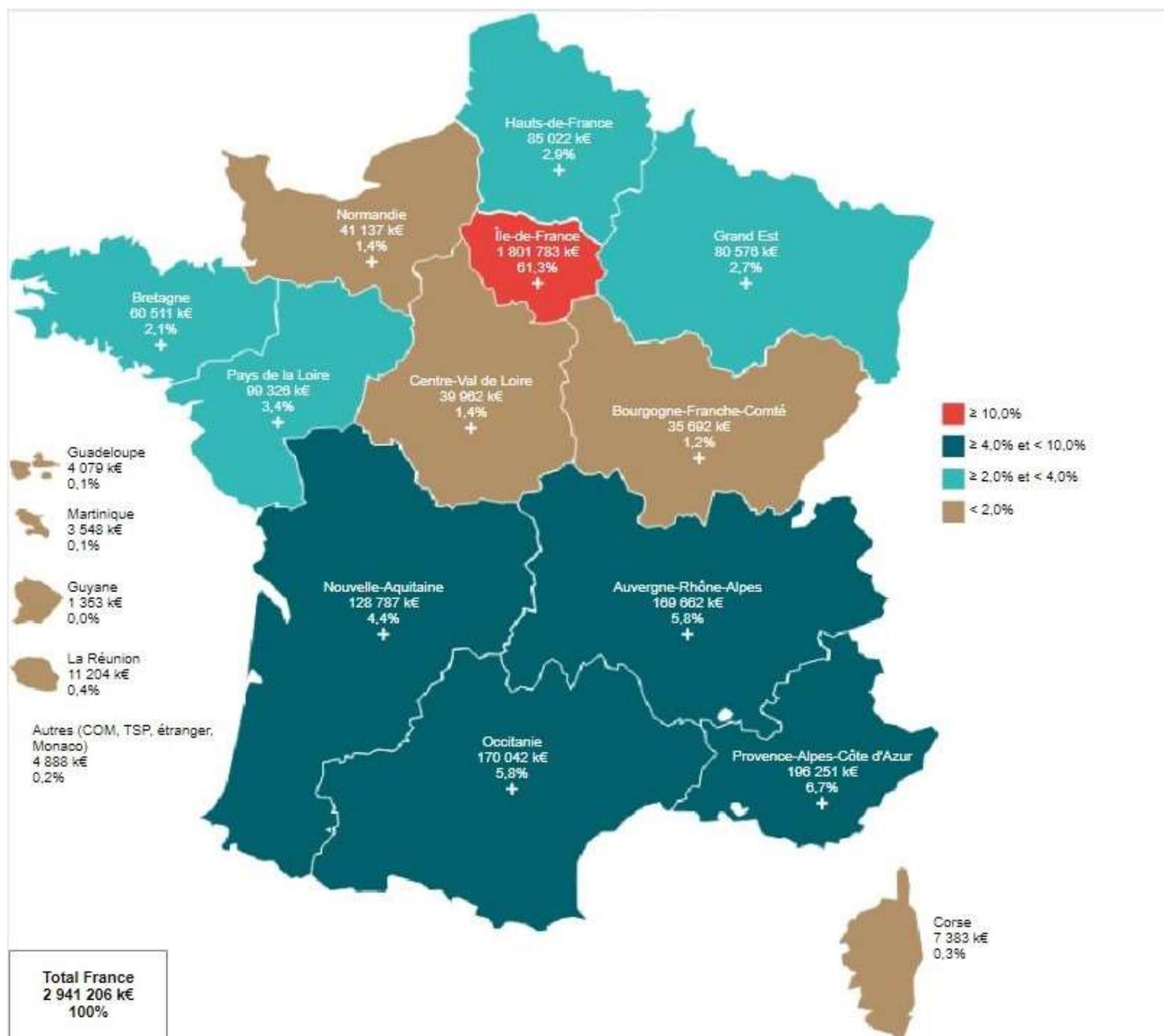
Répartition des heures travaillées en 2022



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/07/2023

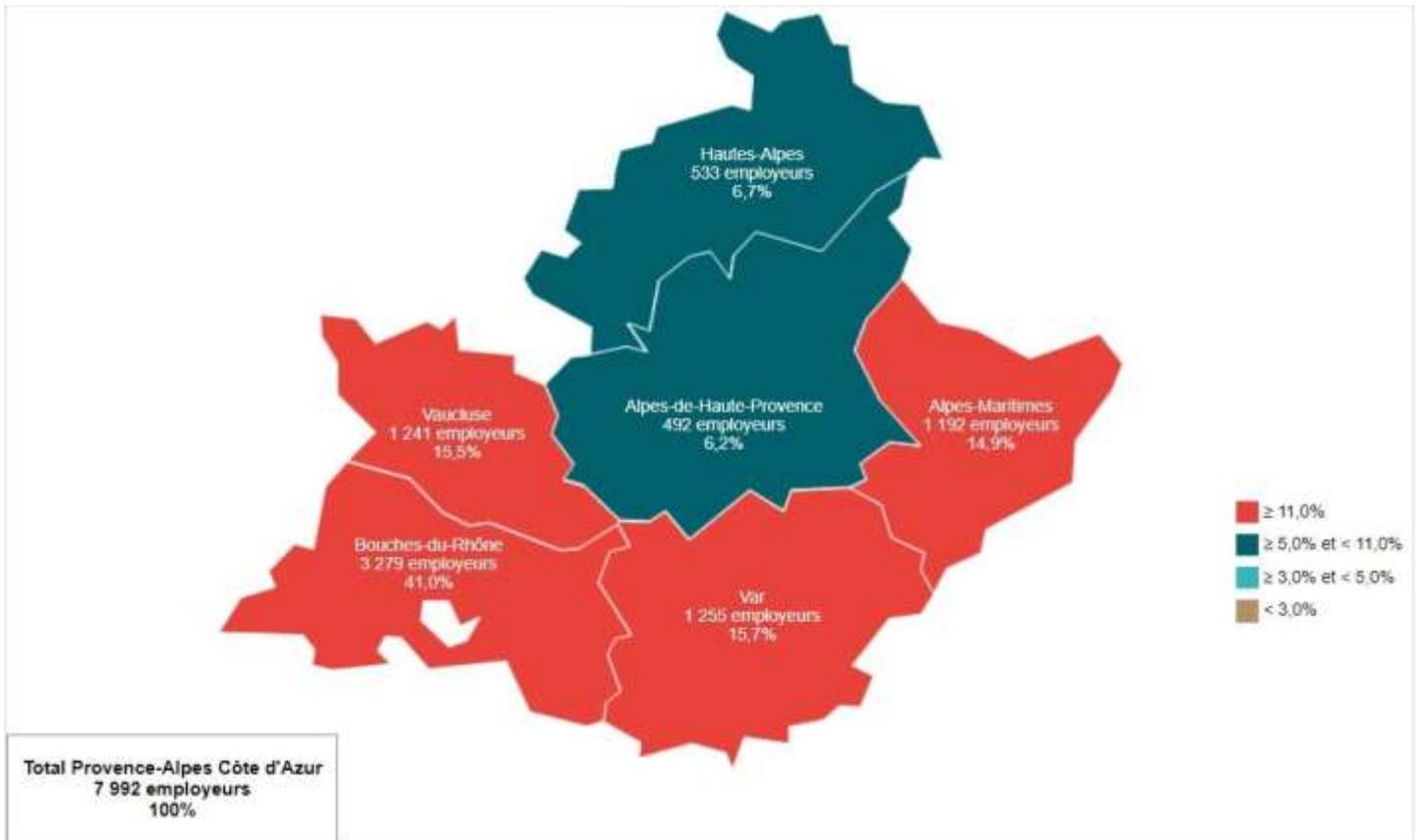
Répartition des masses salariales en 2022



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/07/2023

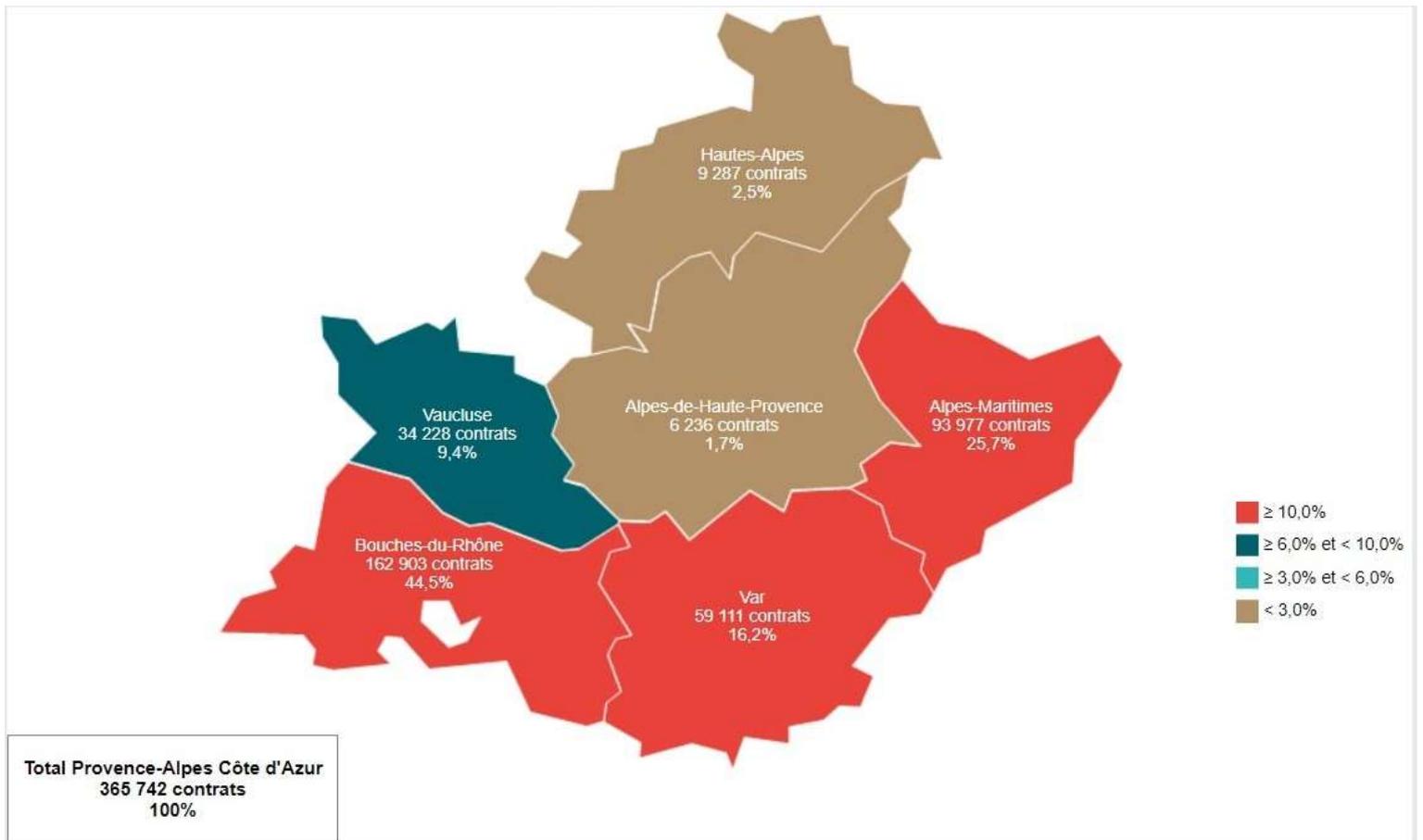
Répartition des employeurs en 2022
Région : Provence-Alpes Côte d'Azur



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/07/2023

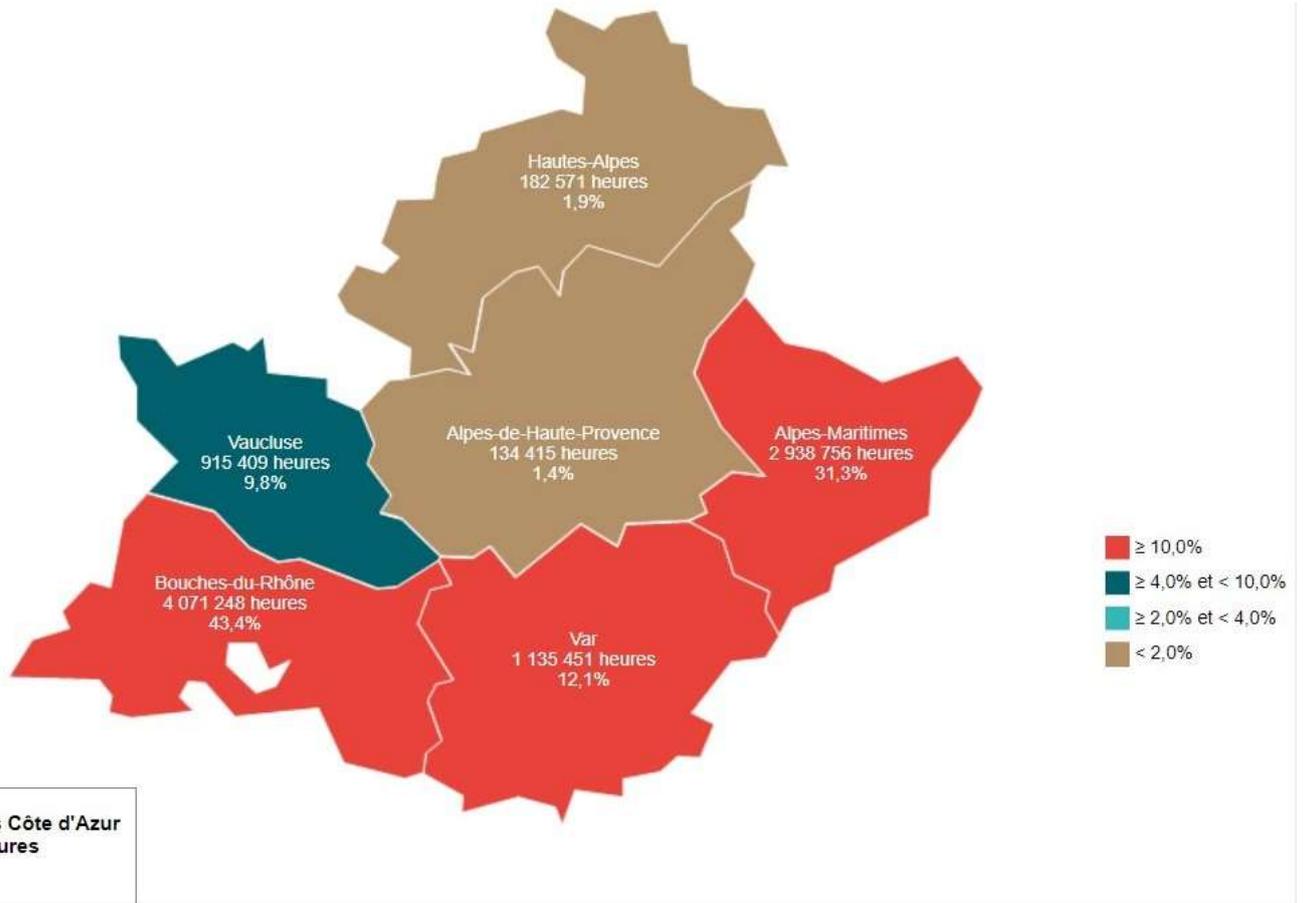
Répartition des contrats de travail en 2022
Région : Provence-Alpes Côte d'Azur



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/072023

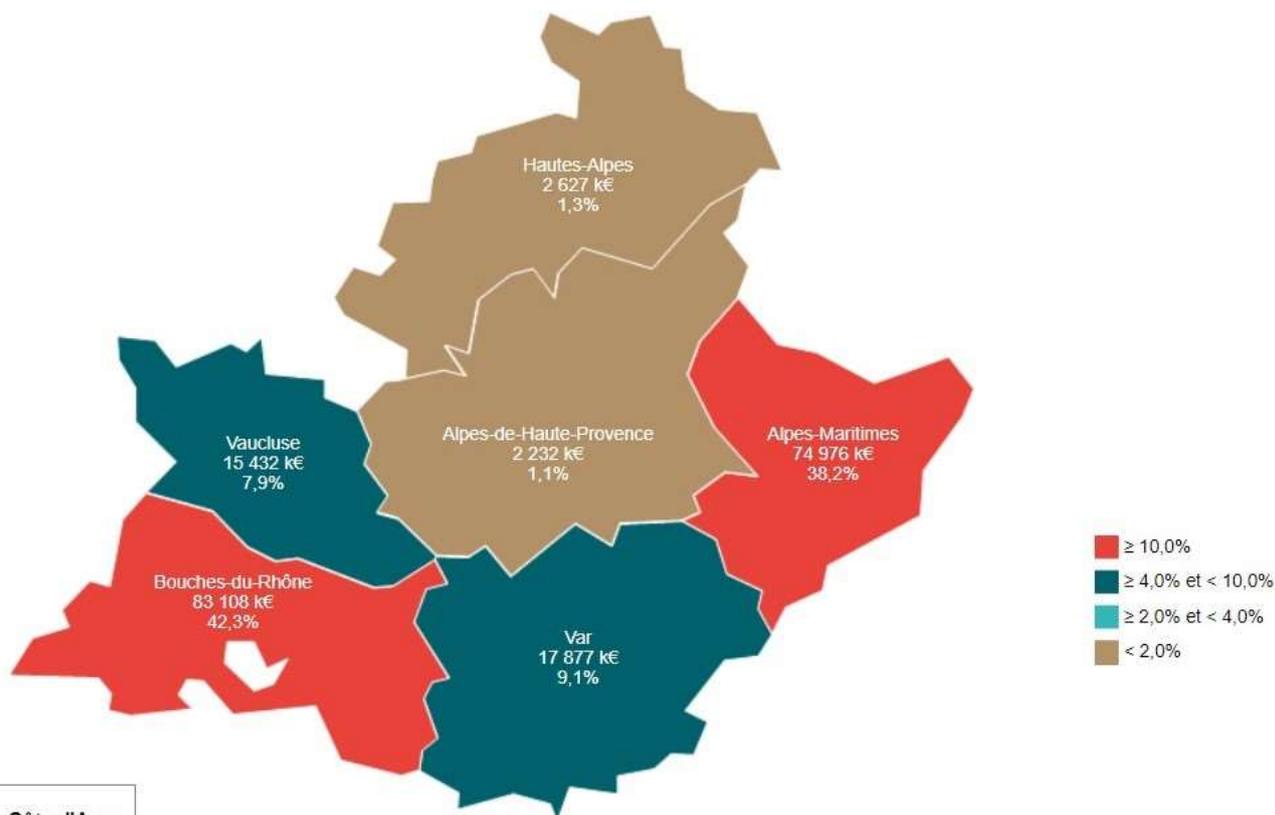
Répartition des heures travaillées en 2022
Région : Provence-Alpes Côte d'Azur



Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/072023

Répartition des masses salariales en 2022 Région : Provence-Alpes Côte d'Azur



Total Provence-Alpes Côte d'Azur
196 251 k€
100%

Sources : Pôle emploi - DUS et/ou AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Date de dernière mise à jour : 17/072023

Directeur de la publication
Pascal BLAIN
Directeurs de la rédaction
Richard SPINOSA, Franck MENICHELLI

Réalisation :
Direction de la Performance
Pôle Statistiques, Etudes et Evaluations

Pôle emploi Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
34, rue Alfred Curtel
13010 Marseille

Contact : statistiques.13992@pole-emploi.fr

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

